

Des halles militaires pour le plan d'urgence

ASILE. Cinq à dix bâtiments devront chacun pouvoir accueillir 250 requérants en cas d'afflux massif.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (Sem) est à la recherche de cinq à dix halles militaires dans le cadre du plan d'urgence en matière d'asile. Chacune devrait pouvoir accueillir 250 requérants en cas d'afflux massif sur quelques jours. Le concept «Halle», prévoit que l'armée mette à disposition ces infrastructures dans un délai de 48 heures. «Il n'interviendrait qu'en cas d'extrême urgence», soit plus de 30.000 entrées irrégulières sur territoire suisse en quelques jours, a indiqué à l'ats la porte-parole du Sem Léa Wertheimer, confirmant des informations de la *NZZ am Sonntag*. Le dispositif a d'ailleurs déjà été testé cette année: 600 requérants d'asile ont été hébergés dans deux halles de décembre à mai dernier sur la place d'armes de Thoune (Berne). Les lieux d'accueil ont été séparés du site militaire pour garantir la sécurité de la place d'armes et un accès par la voie publique installé. La capacité d'hébergement de la Confédération avait ainsi passé à quelque 4900 places. Le plan d'urgence prévoit d'augmenter ce chiffre à 6000, voire 9000 places dans le scénario 3, dit d'extrême urgence. Les installations militaires ou des objets civils peuvent être mis à contribution. — (ats)

FITCH: AAA confirmé

Fitch a confirmé la note «AAA» de la Suisse et a maintenu la perspective à «stable». Le maintien du triple A, meilleure note possible, reflète la politique économique et fiscale prudente du pays, son économie diversifiée et aisée et le niveau élevé de formation de la population. La Suisse fait mieux que les autres pays dotés du triple A dans la plupart des indicateurs. Le PIB par habitant représente environ 1,5 fois la moyenne dans les autres pays «AAA». Fitch prévoit une croissance moyenne du PIB de 1,6% pour les années 2016 à 2018. Cette prévision se base notamment sur une consommation privée et publique robuste et sur une légère augmentation des investissements.

L'Agefi Partenaire

JOURNAL DES **arts et métiers**
LE MENSUEL DES PME ROMANDES

Dans l'édition d'octobre du JAM

- **Formation professionnelle au Parlement** L'opiniâtreté finit par payer en politique
- **Artheos et la famille Aubert à Auvier** Renaissance et olympisme
- **Reportages à Hong Kong et Baoji** Tribulations horlogères et cité du titane

www.arts-et-metiers.ch

Le futur juridique est aussi décentralisé

DAO. C'est un programme informatique au travers duquel naît une nouvelle forme d'organisation gouvernée par des règles énoncées de manière immuable.

THIERRY OBRIST*
VINCENT MIGNON**

Si l'acronyme «DAO» ne fait pas encore partie du dictionnaire, les débats passionnés jusqu'alors confinés dans les forums de discussion spécialisés en informatique et en finance commencent à gagner d'autres cercles et bientôt le grand public. Des études d'avocats à travers le monde organisent des groupes de réflexion sur le sujet, cherchent à se positionner et à comprendre les enjeux pour leurs clients. Il n'est plus uniquement question de technique mais aussi de gros sous au vu des montants considérables (l'équivalent de centaines de millions de dollars) qui ont été récemment levés, parfois en quelques minutes, par le biais d'une DAO. Notre monde s'est en effet très récemment enrichi d'un nouvel instrument protéiforme dont l'avenir semble aussi prometteur que le concept est novateur; et mystérieux à bien des égards. Ainsi même qu'il est encore inconnu en dehors d'un cercle restreint d'initiés, il y a fort à parier que l'on en entend encore beaucoup parler dans un avenir plutôt proche et ce phénomène mérite certainement ces quelques lignes.

Bien que n'ayant pas encore reçu de définition officielle, une DAO (pour «Decentralised Autonomous Organisation») est un programme informatique au travers duquel naît une nouvelle forme d'organisation gouvernée par des règles énoncées de manière immuable et transparente dans le

vote» sur les décisions d'investissement et le droit de recevoir une partie des profits réalisés sur les projets financés.

Le 4 octobre 2016, la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, sur une idée de LEAX Avocats, un cabinet d'avocats spécialisé en droit des affaires et en

elle être attrait devant un tribunal national? Et si oui, quel droit doit-il lui être appliqué? La question de la soumission de sa création à une autorisation de la FINMA a également été débattue, tout comme le statut juridique des tokens ou de la monnaie cryptographique dans le

tions effectuées en faveur des investisseurs. De manière plus concrète encore, dans la mesure où un prestataire de services assujéti à la TVA en Suisse (un avocat par exemple) facture ses services à un DAO, il faudra savoir s'il doit soumettre ses honoraires à la TVA. Le lieu de la livraison de service se trouvant au lieu du destinataire, la réponse à cette dernière question dépendra de la localisation de la DAO qui est particulièrement difficile à déterminer puisqu'une DAO fonctionne sur la blockchain, qui est un réseau distribué à l'échelle mondiale.

Ce sont ces nombreux points qui ont été discutés au colloque de la semaine passée à l'Université de Neuchâtel et qui sans aucun doute occuperont les juristes du monde entier dans un avenir très proche, qu'ils soient sensibles ou non aux nouvelles technologies. Il n'est certainement pas trop tard pour s'intéresser à ces derniers développements technologiques qui incontestablement seront plus rapides que les travaux du législateur dans ce domaine.

*Associé chez LEAX Avocats, professeur de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel

**Associé chez LEAX Avocats



LA DAO N'EST PAS SANS POSER DES QUESTIONS JURIDIQUES HAUTEMENT TECHNIQUES DANS BEAUCOUP DE DOMAINES. EST-CE UN CONTRAT, UNE SOCIÉTÉ OU UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE? PEUT-ELLE ÊTRE PARTIE À UN CONTRAT? OÙ SONT LOCALISÉES LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES?



code du programme et acceptées à l'avance par les participants autour d'un but commun. A l'instar d'un fonds d'investissement classique, la DAO permet à ses membres investisseurs d'évaluer des projets et de les financer avec l'espoir de recevoir un retour sur leur investissement. Les investissements sont effectués en Ether, qui est une monnaie cryptographique au même titre que le bitcoin, et la DAO fonctionne sur la blockchain Ethereum. En fonction du montant investi, l'investisseur reçoit proportionnellement des tokens, sorte de jetons numériques, qui, à l'instar des actions d'une société anonyme, incluent à la fois un «droit de propriété» de la DAO, un «droit de

nouvelle technologie, a organisé le premier colloque scientifique sur ce sujet qui est l'un des plus brûlant du moment. Il a été question de droit des contrats, de droit des marchés financiers, de procédure pour dettes et faillite, de droit pénal et de droit fiscal.

En effet, la DAO n'est pas sans poser des questions juridiques hautement techniques dans chacun de ces domaines. Est-ce un contrat, une société ou un autre instrument juridique? A-t-elle une personnalité juridique ou une quasi personnalité juridique? Peut-elle être partie à un contrat? Peut-elle conclure un contrat? Où sont localisées les prestations contractuelles? Peut-

cadre d'une procédure de faillite ou même pénale. Quid si le système informatique est hacké et que des tokens viennent à disparaître? Quid de la responsabilité de ses programmeurs initiaux, des investisseurs, etc.?

Dans le domaine fiscal aussi de nombreuses questions se posent, et pas des moindres. En effet, l'autorité fiscale devra par exemple déterminer le traitement d'une augmentation de la valeur des tokens ou d'une distribution du «bénéfice» de la DAO. Elle devra choisir si un tel programme peut être assimilé à un fonds de placement notamment du point de vue de l'impôt anticipé, ce qui aurait pour effet de soumettre à cet impôt les éventuelles distribu-

La Suisse demande des réformes pour stimuler l'économie globale

ASSEMBLÉE DU FMI. L'hypothèse non valable d'une accentuation des politiques monétaires expansionnistes en vigueur.

La Suisse demande des réformes financières pour stimuler l'économie mondiale. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a délivré ce message dans le cadre de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à Washington.

Le chef du Département fédéral des finances (DFP) a simultanément écarté, lors d'un point de presse tenu samedi dernier dans la capitale américaine, l'hypothèse d'une accentuation des politiques monétaires expansionnistes en vigueur depuis la crise financière qui date de 2008. Se-



UELI MAURER. Les pays ne doivent pas se sentir exemptés de mettre de l'ordre et développer des initiatives chez eux.

lon la Suisse, l'engagement de réformes financières signifie vouloir créer des emplois et conduire des politiques budgétaires visant l'équilibre.

La politique monétaire expansionniste, impliquant des taux d'intérêt historiquement bas, voire négatifs comme c'est le cas en Suisse, montre ainsi ses limites. Et consentir des investissements dans un contexte international qui est empreint d'endettement des Etats apparaît pour le moins problématique, a estimé le Zurichois.

«Nous pouvons parler de beaucoup de problèmes dans le domaine global, mais cela ne doit pas exempter les pays de mettre de l'ordre et de développer des initiatives chez eux», a précisé Ueli Maurer. Au-delà, le conseiller fédéral a rappelé l'import-

tance que la Suisse accordait à la stabilité dans les relations financières.

La mise en oeuvre des mesures de régulation du secteur bancaire, des mesures qui avaient été décidées après la crise financière, est à peine engagée dans certains Etats, a déploré le grand argentin de la Confédération. Ce dernier a insisté pour que les autres suivent le «bon exemple» de la Suisse.

«Nous avons besoin de la stabilité des autres places financières pour pouvoir mieux surmonter la crise.» Ueli Maurer ne souhaite en revanche pas davantage de régulation. «Une petite économie comme celle de la Suisse veut pouvoir compter sur des marchés financiers ouverts», a-t-il clamé.

«La Suisse doit cependant composer avec le contexte général en la matière, sachant qu'elle n'est plus le paradis pour l'argent non déclaré», a insisté le conseiller fédéral.

Thomas Jordan a répété, en marge de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et

de la Banque mondiale à Washington, que le franc était «nettement» surévalué. Le président de la Banque nationale suisse (BNS) s'est dit convaincu de la clairvoyance de l'institut d'émission monétaire.

Le président de la Banque nationale est revenu sur la situation du franc suisse dans le cadre d'un point de presse qui était tenu à Washington samedi dernier, en marge de la réunion du Fonds monétaire international. «Nous sommes convaincus de la justesse de notre politique et de l'importance de nos interventions sur les marchés des changes», a-t-il insisté.

Le Biennois fonde ses dires sur le fait que le contexte en Suisse est toujours marqué par un taux d'inflation très bas.

Au-delà de ça, le président de la Banque nationale s'est félicité de la qualité des relations entre la Suisse et la Chine, comme en témoigne l'installation récente en Suisse d'une banque chinoise agissant comme établissement de compensation pour les opérations en yuan. — (ats)

«NOUS AVONS BESOIN DE LA STABILITÉ DES AUTRES PLACES FINANCIÈRES POUR POUVOIR MIEUX SURMONTER LA CRISE.» UELI MAURER NE SOUHAITE EN REVANCHE PAS D'AVANTAGE DE RÉGULATION. «UNE PETITE ÉCONOMIE COMME CELLE DE LA SUISSE VEUT POUVOIR COMPTER SUR DES MARCHÉS FINANCIERS OUVERTS», A-T-IL CLAMÉ.

L'influence sur la Suisse inquiète

TTIP. Plus de 1000 personnes se sont rassemblées devant le Palais fédéral pour demander l'arrêt des négociations.

Plus de 1000 personnes se sont rassemblées samedi à Berne devant le Palais fédéral pour dénoncer le Traité de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis (TTIP). Elles réclament l'arrêt des négociations en cours. «Le monde n'a pas besoin de davantage de commerce, mais d'un commerce plus équitable», est-il écrit sur une résolution qui devait être adoptée lors de la manifestation. L'objectif ne doit pas être de déréguler encore plus, mais d'assurer des standards environnementaux et sociaux élevés.

Selon les organisateurs, le traité de libre-échange transatlantique (TTIP) aura des répercussions sur le service public en Suisse. Il menace en outre la protection des données et des consommateurs, ainsi que la diversité culturelle, critiquent-ils. Quinze organisations sont à l'origine de la mobilisation. Parmi elles figurent Greenpeace, des syndicats, mais aussi des partis politiques comme le PS ou les Verts.

La Suisse participe aux discussions sur le traité de libre-échange transatlantique. Malgré cela, les opposants craignent que les Etats-Unis n'imposent leur politique. L'accord est aussi rejeté par plusieurs pays européens. — (ats)